

BÂTIMENT TROP HAUT À BASSINS

Amendes préfectorales confirmées

Le Tribunal correctionnel de Nyon, présidé par M. Jacques Viret, assisté des juges Jean-Claude Humbert, de Duillier, et Jacques Brack, de Nyon, a été appelé à connaître le différend qui oppose depuis de longs mois la commune de Bassins à l'un de ses administrés. Le voici brièvement résumé : la commune de Bassins ouvre une enquête publique du 23 avril au 3 mai 1971 au sujet de la construction d'un immeuble de trois étages en zone de villas. L'Office cantonal de l'urbanisme intervient le 14 mai pour s'opposer à la délivrance du permis de construire en arguant que les dispositions du règlement communal ne sont pas respectées.

En effet, les plans révèlent que les trois étages ne comprennent pas les combles et que l'on ne saurait qualifier de maison familiale un bâtiment de cette envergure devenu locatif au premier chef. De plus, on s'apercevra bientôt que l'immeuble mesure 12 mètres 47 au lieu des 12 mètres prescrits. La Municipalité de Bassins, pour ne pas retarder les travaux qui ont déjà commencé, autorise leur poursuite mais jusqu'au niveau du premier étage.

Le propriétaire entreprend alors des démarches sur le plan cantonal qui aboutissent au retrait, par l'Office de l'urbanisme, de sa précédente opposition. Le permis de construire sera finalement délivré le 14 août 1971 avec l'observation suivante : « Le niveau moyen du terrain naturel devra être repéré par rapport à une borne, la hauteur au faite ne devant dans aucun cas dépasser 12 mètres. »

Le propriétaire ne réagissant pas, le service technique intercommunal du district de Nyon entre en scène, convoque sur place un géomètre et procède avec lui aux mensurations nécessaires. On constate alors ce fameux dépassement de 47 centimètres. C'était le 26 juillet 1972. Les choses n'avanceront guère sur le plan des réalisations concrètes, mais la correspondance échangée sur le sujet et de différents côtés n'en est pas moins abondante. Tant et si bien que la Municipalité dénonce ledit propriétaire à la préfecture du district pour inobservation des prescriptions en vigueur.

Le préfet prononcera contre lui une amende de 7000 francs tout en laissant à la commune le soin d'exiger la réduction de la hauteur excédentaire.

D'où recours de l'intéressé et l'audience du Tribunal correctionnel de Nyon, de cette fin d'octobre. L'instruction de l'affaire durera toute la matinée, avec audition d'une demi-douzaine de témoins, essentiellement « technique », plaidoirie des avocats des deux parties en présence, l'un concluant au maintien de l'amende préfectorale, l'autre demandant l'acquiescement pur et simple de son client en invoquant la prescription légale.

Le tribunal considérant que le propriétaire incriminé avait contrevenu à la loi du 5 février 1941 sur la police des constructions et l'aménagement du territoire ne l'a pas suivi sur ce terrain et a confirmé la décision préfectorale, mais en réduisant tout de même l'amende de 7000 francs à 3000 francs avec un délai de radiation d'un an. Il l'a condamné en outre aux frais de la cause s'élevant à 855 francs, en donnant acte à la commune de Bassins de ses réserves civiles tant en ce qui concerne le fond que les dépens.

L'affaire ainsi sur le plan pénal a maintenant trouvé son épilogue en deuxième instance tout au moins. Resterait à résoudre son côté civil, les positions des parties demeurant toujours assez éloignées l'une de l'autre. De plus, l'audience du tribunal a été plusieurs fois repoussée sans autres explications et ses reports successifs ont engendré une certaine impatience. Pourtant, on prête à la Municipalité l'intention de renoncer à un rabaissement de la hauteur de la construction litigieuse en se bornant à faire valoir ses droits quant à ses frais. — 24

UN DES MEILLEURS PIERRE MONAY S'ES

Pierre Monay, l'artiste morgien que les critiques considèrent comme l'un des meilleurs peintres vaudois, s'est éteint brusquement, lundi soir. Cette mort brutale, que rien ne laissait prévoir, sera vivement ressentie dans les milieux culturels, mais également dans toute la région morgienne où l'artiste comptait de nombreux amis.

Pierre Monay était né à Nancy, le 6 mars 1896. Peu après, sa famille revint au pays et s'établit à Saint-Prex. C'est là que Pierre Monay fit ses